



Annoncé il y a un an, l'opération est désormais effective. France Télévisions est montée à 49 % dans le capital de TV5 Monde, en reprenant une partie de la participation de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF). France Télévisions a ainsi acquis 36,42 % du capital de la chaîne internationale francophone pour 446.000 euros. L'AEF, entité qui coiffe France 24 et RFI, conserve 12,58 % de TV5 Monde et une place au conseil d'administration. Le reste du capital se partage entre les groupes audiovisuels publics belge RTBF et suisse SSR, Radio Canada, Télé Québec, Arte France, l'INA et les mandataires sociaux :

Retour à la normale :

Il s'agit là d'un retour à l'ordre « normal » des choses en quelque sorte. Avant la réforme de l'AEF lancée par Nicolas Sarkozy, France Télévisions détenait 48 % de TV5 Monde. Avec cette opération le gouvernement suit les recommandations de Jean-Paul Cluzel auteur d'un rapport, l'été dernier, qui prônait un retour de TV5 Monde chez France Télévisions. L'Etat a pris acte qu'il n'y avait pas de convergence stratégique entre l'AEF et TV5 Monde. Les chaînes TV5 Monde et France 24 pouvaient même potentiellement être concurrentes sur les différents territoires où elles sont présentes. Il était logique de redonner la participation de l'AEF à France Télévisions dans la mesure où les autres actionnaires de la chaîne francophone sont aussi des groupes télévisuels publics. L'AEF conserve une moindre participation, car la charte de TV5 Monde interdit à un seul actionnaire d'être majoritaire dans la chaîne francophone regardée chaque semaine par 50 millions de personnes.

Conséquence de ces changements, Rémy Pflimlin, président de France Télévisions, va assurer en plus la présidence du conseil d'administration de TV5 Monde. France Télévisions sera associé à toutes les décisions stratégiques concernant la chaîne francophone. En revanche, France Télévisions ne versera pas d'argent à TV5 Monde, qui conserve sa subvention d'Etat. L'avenir économique de la chaîne francophone aura un impact économique sur les comptes de France Télévisions, dont elle est une filiale. Les deux groupes vont pouvoir développer des synergies, que ce soit pour la mise à disposition de programmes ou encore dans l'achat de droits conjoints.

Source : Fabienne Schmitt, Les Echos